

# BOURSES VANIER 2025

## Document à l'intention des unités<sup>1</sup>

---

### **Introduction**

Le Programme de bourses d'études supérieures du Canada (BESC) Vanier vise à recruter et à garder au pays les meilleures étudiantes, étudiants de doctorat au monde ainsi qu'à promouvoir le Canada en tant que centre d'excellence en recherche et en enseignement supérieur. Il appuie des personnes étudiantes faisant preuve de leadership et dont les réalisations universitaires sont exceptionnelles.

**Lettre de mise en candidature : à remplir et à signer par la direction de l'unité académique proposant la personne candidate.**

Les établissements doivent produire une lettre de mise en candidature, accompagnée d'un formulaire de demande, pour chaque personne étudiante proposée pour une BESC Vanier. À la demande de l'organisme, cette lettre de mise en candidature doit être remplie et signée par la direction de l'unité (son équivalent ou la personne remplaçante désignée) proposant la personne candidate, porter l'en-tête de l'établissement, et être envoyée par courriel directement à [Régis Harvey](mailto:Régis.Harvey@umontreal.ca) aux Études supérieures et postdoctorales (ESP). À la fin des travaux du comité d'évaluation des ESP, ceux-ci communiqueront avec les unités de chaque personne candidate sélectionnée par le comité et transmettront des instructions précises pour la rédaction de la lettre.

### **Description, conditions d'admissibilité et règlements**

La description complète de la bourse, les conditions d'admissibilité et les règlements se trouvent sur le site web [www.vanier.gc.ca](http://www.vanier.gc.ca). Par ailleurs, un rapport sur le leadership aux cycles supérieurs, présenté au Programme des bourses d'études supérieures du Canada Vanier, se trouve sur le lien suivant : [http://www.vanier.gc.ca/fr/pdf/leadership\\_report\\_f.pdf](http://www.vanier.gc.ca/fr/pdf/leadership_report_f.pdf).

Ce rapport inclut, entre autres, quelques exemples de leadership considérés valables en milieu académique (p. 31-33).

Un bref résumé des conditions d'admissibilité est présenté en [page 4](#) de ce document.

### **Présélection départementale/facultaire**

#### **Étape 1 : présélection par l'unité académique (département, école, faculté)**

- L'unité reçoit de chaque personne candidate le dossier de candidature en format PDF. L'évaluation des personnes répondantes n'y est pas automatiquement incluse. Les unités qui souhaitent avoir les lettres de recommandation pour l'étude des candidatures doivent en aviser leurs personnes candidates afin qu'ils prennent les arrangements nécessaires avec leurs personnes répondantes.

---

<sup>1</sup> Unité : Faculté non départementalisée, Département et École. Il peut aussi s'agir de la direction d'une faculté départementalisée. Une unité n'est pas un centre de recherche affilié ni un programme d'études.

- L'unité forme un comité interne pour procéder à une évaluation rigoureuse des demandes reçues à l'issue de laquelle un classement des candidatures sera établi sur la base des [critères d'évaluation](#) proposés par les organismes.
- L'unité s'assure que les personnes candidates proposées aux ESP ont fait le choix du bon organisme subventionnaire, qu'elles rencontrent les conditions d'admissibilité et que chaque dossier est complet (voir aide-mémoire en annexe). En cas de doute sur l'admissibilité d'un projet ou d'un domaine d'études d'une personne étudiante, veuillez consulter l'organisme subventionnaire.
- L'unité s'assure de la conformité des relevés de notes officiels des personnes candidates présélectionnées ([voir page 5](#)).
- L'unité transmet aux ESP le « [Feuille de classement](#) » et les **relevés de notes officiels** numérisés (recto-verso) des candidatures recommandées au plus tard le **4 septembre 2024, 13 h**, à [regis.harvey@montreal.ca](mailto:regis.harvey@montreal.ca).
- Chaque unité avise ses personnes candidates du résultat de la présélection interne, recommandées ou non aux ESP.
- **Aucune** candidature ne sera acceptée a posteriori si le comité interne des ESP rejette une demande soumise incomplète ou inadmissible.

## **Étape 2 : présélection par les Études supérieures et postdoctorales**

- Un comité interne des ESP évalue les candidatures recommandées par les unités académiques et communique les instructions pour la rédaction de la lettre de mise en candidature à la directrice ou directeur de département/unité/école des candidatures retenues. Pour certains dossiers, la personne candidate ou la directrice, directeur seront contactés pour apporter certaines modifications suite aux commentaires des évaluatrices, évaluateurs.
- Les ESP transmettent à l'organisme les dossiers retenus par l'Université de Montréal.
- Les ESP avisent par courriel les personnes candidates et les unités académiques, **en novembre**, du résultat de cette dernière étape institutionnelle (candidature recommandée ou non à l'organisme).

**L'évaluation des dossiers** sera effectuée sur la base des [critères d'évaluation](#) qui reçoivent une pondération égale, soit :

- L'excellence universitaire
- Le potentiel de recherche
- Les compétences en leadership